

La responsabilité sociale – ou sociétale – des entreprises (RSE) est l'intégration volontaire des préoccupations sociales et écologiques à leurs activités. Au niveau mondial, la norme ISO 26000 en dresse le cadre. Pour autant, volontaire ne signifie pas optionnel : il existe en effet des réglementations internationales et européennes imposant aux entreprises des obligations en matière de RSE. En voici l'essentiel*.



AU NIVEAU INTERNATIONAL

La norme ISO 26000

- ▶ Publiée en 2010, l'ISO 26000 est le **cadre de référence international en matière de RSE** dont elle donne les lignes directrices.
- ▶ Elle s'adresse à **tous les types d'entreprises** et d'organisations.
- ▶ Son objectif est de les **aider à contribuer au développement durable**.
- ▶ Elle ne contient **pas d'exigences** et n'est **pas destinée à la certification**.

AU NIVEAU EUROPÉEN

Le Pacte Vert

- ▶ Lancé en décembre 2019, le Pacte vert ou Green Deal pour l'Europe est un ensemble de mesures visant à **engager l'UE sur la voie de la transition écologique**.
- ▶ Son objectif ultime est l'atteinte de la **neutralité carbone d'ici 2050**.

La Loi européenne sur le climat

- ▶ Datant de juin 2021, cette loi fait de l'objectif de neutralité climatique à l'horizon 2050 une **obligation juridique pour l'UE**.
- ▶ Elle contient l'objectif intermédiaire et juridiquement contraignant de **réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici 2030**.

Le MACF (Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières)

- ▶ Le MACF, approuvé définitivement en avril 2023, a pour objectif de lutter contre la fuite de carbone et d'encourager les industries à adopter des technologies plus vertes et durables.
- ▶ Durant sa phase transitoire (octobre 2023-2026), il s'applique aux importations de ciment, fer, acier, aluminium, engrais, électricité et hydrogène. Le volume importé et les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) au cours de leur production doivent être déclarés (pas de taxe).
- ▶ Puis, à compter de 2026, tous les importateurs devront s'acquitter de la « taxe carbone ».

La Directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive)

- ▶ Adoptée en novembre 2022, elle porte sur le reporting de durabilité des entreprises, c'est-à-dire l'obligation de publication d'un bilan ESG (Environnemental, social et gouvernance).
- ▶ Elle vise notamment à uniformiser les rapports ESG au niveau européen dont elle renforce les normes et critères.
- ▶ A compter du 1^{er} janvier 2024, elle s'applique à 50 000 entreprises contre 11 700 concernées par la Directive précédente dite NFRD (Non Financial Reporting Directive).

Le Règlement européen « Taxonomie »

- ▶ Ce règlement adopté en 2020 met en place une classification fondée sur des critères scientifiques afin d'identifier les activités économiques ayant un effet favorable sur l'environnement.
- ▶ Son objectif est d'orienter les investissements vers des activités durables.
- ▶ Il s'applique notamment aux entreprises tenues de publier des informations sur la durabilité de leurs activités selon la Directive CSRD.

LE SNITEM ACCOMPAGNE SES ADHÉRENTS DANS LEUR DÉMARCHÉ RSE

À l'heure où les entreprises du dispositif médical sont engagées dans la démarche RSE, le Snitem se mobilise pour accompagner ses adhérents.

Il a organisé un colloque lors duquel des actions concrètes mises en place par les acteurs du secteur, de la fabrication du dispositif médical à son utilisation par le professionnel de santé ou le patient ont été présentées : témoignages de professionnels de santé, établissements de soins, initiatives industrielles, coopérations fabricant/utilisateur...

• Les replays et présentations des intervenants sont disponibles ici : <https://www.snitem.fr/presse/colloque-rse-en-sante-quels-enjeux-quelles-perspectives/>

• Le Snitem a également consacré un dossier du Snitem Info à cette thématique (disponible ici : <https://www.snitem.fr/publications/revue-snitem-info/snitem-info-227/>) ainsi qu'un podcast (à écouter ici : <https://www.snitem.fr/actualites-et-evenements/actualites-du-dmet-de-la-sante/la-rse-en-podcast/>)

• Deux guides « Innover par la RSE » sont également disponibles pour les entreprises adhérentes :

Tome 1, « Guide pratique pour les entreprises du dispositif médical », septembre 2022

Tome 2, « Guide de lancement dans une démarche RSE », septembre 2022

• Une fiche mémo sur les grands principes de la RSE en santé : <https://www.snitem.fr/publications/fiches-et-syntheses/la-rse-en-sante-grands-principes/>

A plus large échelle, le Snitem s'implique dans les travaux menés par les acteurs du secteur sur les questions de RSE afin de représenter les entreprises du DM.